



Mon employeur annule mon contrat au dernier moment

Par **atome365**, le **21/06/2021** à **10:39**

Bonjour à tous,
Mon employeur m'a fait passé un entretien d'embauche le 18 mai 2021 pour un poste d'employé polyvalent sur Paris. J'ai reçu un coup de fil peu après me disant que j'ai eu le poste.
J'ai ensuite reçu tous les formulaires à remplir, j'ai signé les règlements intérieurs, j'ai donné mon RIB, mon numéro de sécurité social, mes tailles et pointures pour un uniforme, etc.
Ils m'ont meme envoyé un contrat qu'il ont supprimés peu après en disant que l'intégration était passé du 21 juin au 14 juin et qu'ils allaient me renvoyer un contrat.
Cependant j'apprends ce matin qu'en fait le restaurant ou je devais travailler ne recherche plus d'équipiers.
Ils me proposent maintenant un poste à Disney ou Rosny 2 bien plus loin de chez moi que le poste original.
Je suis très en colère car j'avais arrêté de chercher des offres après la confirmation de mon embauche.
Ais je un recours légal pour la rupture de la promesse d'embauche ?
Merci à vous

Par **morobar**, le **22/06/2021** à **09:09**

Bonjour,
Oui vous avez un recours.
C'est la compétence exclusive du conseil des prudhommes qu'il faut saisir.
EN sachant que vous aurez 10 fois plus de frais d'avocat que de dommages et intérêts.
Mais depuis Pyrrhus on peut admettre un intérêt à la démarche.